

ETUDE AU CAS PAR CAS

FAIRE D'UNE OBLIGATION UN DIAGNOSTIC UTILE !

Réduire l'impact sur l'environnement

Minimiser les impacts sur l'environnement et les riverains, grâce à une prise de recul sur votre projet à toutes ses phases de vie.

Garantir la santé des usagers

Faire des contraintes une opportunité en intégrant les caractéristiques du site pour créer un projet intelligent garantissant le bien-être des usagers.

Anticiper les risques

Identifier les atouts et contraintes du site, c'est pouvoir anticiper ou lever les risques, évitant des surcoûts ultérieurs et vous assurant une meilleure maîtrise de l'opération.

Bénéficier des qualités du site

S'appuyer sur les points forts de la parcelle pour faire émerger des dispositifs vertueux à forte valeur ajoutée tant en termes de performance environnementale que d'usages...

Votre projet y est-il soumis ?

De par leur nature (activité future et taille d'opération), certains projets sont soumis à la procédure d'examen au cas par cas. Dans ce cas, une demande doit être déposée auprès de l'autorité environnementale avant tout dépôt de permis de construire. Il sera alors statué la dispense ou non de réaliser une étude d'impact.

Projet immobilier	< 10 000m ²	10 000m ² ≤ Projet < 40 000m ²	≥ 40 000m ²
Aires de stationnement ouvertes au public	< 50 places	≥ 50 places	
Villages de vacances et aménagements associés	< 10 000m ²	10 000m ² ≤ Projet < 40 000m ²	≥ 40 000m ²
Terrains de camping et caravanage	< 7 emplacements	Terrain : 7 ≤ Projet ≤ 200 Aire naturelle : 7 ≤ Projet ≤ 30	> 200 emplacements
Dépôts de véhicules et garages collectifs	< 50 places	≥ 50 places	
Equipements sportifs et culturels		Tous	
	Non soumis à la demande d'examen au cas par cas	Soumis à la demande d'examen au cas par cas	Soumis à une étude d'impact

Ne réfléchissez plus. Comme beaucoup de nos clients, soyez proactifs !



UN DIAGNOSTIC

Comprendre l'environnement dans lequel s'inscrit le projet

Echanger avec les acteurs de l'opération : maîtrise d'ouvrage, architectes, bureaux d'études,...

Identifier les atouts du site, favorables au projet

Identifier les risques, et les enjeux de l'environnement

Produire les annexes obligatoires à toute demande

DES PRECONISATIONS POUR MAITRISER ET MINIMISER LES RISQUES

Déterminer les études et éventuels travaux complémentaires à réaliser

Proposer des solutions techniques ou programmatiques en cohérence avec les enjeux

UNE AIDE A LA COMPREHENSION POUR L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE

Mettre en avant les qualités du projet

Mise en contexte du projet et de son insertion dans l'environnement

Produire un rapport cartographique illustrant les réponses du CERFA

UN PRIX AU PLUS PROCHE DE VOS ATTENTES AVEC NOTRE DEVIS EN LIGNE

Vous êtes en charge d'un projet immobilier ?

Vizea peut vous accompagner dans la demande d'examen au cas par cas, en 15 jours.



CONFIEZ VOTRE ETUDE AU CAS PAR CAS A VIZEA !

Réalisez votre devis en ligne sur notre site en moins de 5 min

www.vizea.fr/devisCasparCas